
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Extrait du registre des arrêtés du Maire
Police du stationnement

Arrêté n° : 2021-441

Objet : Réglementation stationnement
26 avenue Gabriel Péri
Déménagement

Le Maire d'Albigny sur Saône

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- L'article L.3642-2,
- Les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire
- Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1^{er}, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
VU le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 et en 2017 ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de l'entreprise SIET, domiciliée 36 rue du Dauphiné 69003 LYON, numéro d'urgence 06 99 61 70 71,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le déménagement du 26 avenue Gabriel Péri, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur 2 places de stationnement au droit du numéro 28 avenue Gabriel Péri, l'entreprise est autorisée à y stationner son camion de déménagement.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront le 10 décembre 2021 de 10h à 18h.

Article 3 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Le Conseiller Délégué aux
Travaux, Espaces verts et Voirie

Thierry SAUNIER